



# Convention - cadre

entre

le Ministère délégué à la ville  
et  
la Fédération des Villes Moyennes

pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville

## Préambule

Malgré l'action conjuguée des pouvoirs publics et de leurs partenaires, les inégalités entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire se maintiennent, et même se creusent dans un certain nombre d'entre eux. Pour cette raison, la réforme engagée de la politique de la ville poursuit un double objectif : **réduire d'une part les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et améliorer d'autre part les conditions de vie des habitants de ces quartiers.**

La Fédération des Villes Moyennes (FVM), qui représente les maires de villes de 20 000 à 100 000 habitants et les présidents de leurs intercommunalités, a participé à la concertation nationale « Quartiers, engageons le changement » conduite par le ministre de la Ville à l'hiver dernier. Signe de l'intérêt porté par les territoires que la FVM représente à la réforme de la politique de la ville, près de 70 villes et intercommunalités de taille moyenne ont rédigé des « cahiers d'acteur » qui ont alimenté les préconisations de cette concertation (sur un total d'environ 200 contributions de communes et d'intercommunalités).

Le Comité interministériel des villes (CIV) réuni le 19 février 2013 sous la présidence du Premier ministre a adopté 27 décisions largement issues de cette concertation nationale.

A l'heure de la signature de ce partenariat entre la FVM et le ministère délégué à la ville, et en amont de l'application de la réforme, il est utile de rappeler qu'aujourd'hui, ce sont au total plus de 8 millions de français qui vivent dans un quartier de la politique de la ville (dont plus 4,5 millions en « zone urbaine sensible » -ZUS-). Les villes de 20 000 à 100 000 habitants sont particulièrement concernées avec 104 ZUS, soit 14% du total (751 ZUS). Pour cette raison, **la FVM est particulièrement attentive à la réforme nécessaire de la géographie prioritaire de la politique de la ville, qui va être redessinée au profit des territoires ayant des concentrations urbaines de populations à bas revenus.**

**La réforme porte également l'ambition d'une contractualisation renouvelée et élargie, dans le cadre de contrats de ville signés à l'échelle intercommunale qui s'adossent à de véritables projets de territoire, au plus près de la réalité des dynamiques et des besoins de leurs habitants. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont fortement contraintes par la structure de la répartition de leur habitat, le plus souvent polarisés entre un parc de logements sociaux concentré en ville centre et un périurbain dynamique. Ces spécificités devront être traduites dans les objectifs des futurs contrats.**

...

Dans ce contexte, et afin de répondre aux enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique dans le cadre de la future politique de la ville, le Ministère délégué à la Ville et la Fédération des Villes Moyennes s'engagent au travers de cette convention sur les axes suivants :

## I - Pour une gouvernance nationale renforcée

### En matière de représentation

- Les maires des villes moyennes et les présidents d'établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) ayant une ville moyenne centre, sont particulièrement attentifs aux travaux et avis du Conseil National des Villes (CNV), qui reste par la diversité de ses membres - élus locaux, responsables associatifs, syndicalistes, personnalités qualifiées -, un lieu déterminant de réflexion, d'analyse et d'anticipation des évolutions de la politique de la ville. Conscient des particularités des villes moyennes en matière de politique de la ville, **le ministère de la ville s'attache à ce que, dans le cadre de la réforme en cours du CNV, elles soient notamment représentées par des élus locaux issus de cette strate territoriale au sein du collège des élus**, à l'occasion de chaque renouvellement des représentants du CNV.
- De même, **au sein du conseil d'administration de l'ANRU, le ministère en charge de la politique de la ville veillera, à promouvoir une représentation de l'échelon des villes moyennes** ou de leurs intercommunalités au sein des « collèges des élus locaux et de leurs groupements », à l'occasion de chaque renouvellement de cette instance.
- **La FVM s'engage à mettre en place une commission « Politique de la Ville »** pour accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre des futurs contrats de ville, qui soit un interlocuteur privilégié du ministère délégué à la Ville sur ces enjeux.

### En matière de connaissance et d'expertise

- Pour faciliter une juste gouvernance, fondée sur les besoins réels des territoires, **le ministère délégué à la ville s'attache à ce que les études et travaux de recherche des services de l'Etat en charge de la politique de la ville, notamment ceux qui seront conduits par le futur observatoire national de la politique de la ville, portent une attention particulière à la diversité des territoires** dans lesquels se trouvent les quartiers prioritaires, et en l'occurrence ceux des villes moyennes, pour que soit davantage développée une connaissance des spécificités territoriales en matière de politique de la ville. Les maires des villes moyennes et présidents d'intercommunalité veillent de leur côté à mettre à disposition des services concernés les données nécessaires à la réalisation des enquêtes qualitatives et quantitatives, concernant leur strate territoriale.
- **La Fédération des Villes Moyennes (FVM) s'engage à apporter son appui logistique pour favoriser la connaissance en matière de politique des quartiers et à diffuser largement ces travaux au sein de son réseau.** En fonction des besoins constatés, des conventions de partenariat pourront être signées entre la FVM et les organismes d'Etat (le futur observatoire national de la politique de la ville et l'ANRU) pour la réalisation d'enquêtes spécifiques à la strate « villes moyennes ».
- **La FVM s'engage à inscrire dans son plan de formation une offre nationale sur la mise en œuvre de la nouvelle étape de la politique de la ville et des contrats de ville**, dédiée à tous les élus des villes moyennes (mandat 2014-2020), ainsi que des formations sur les programmes opérationnels régionaux FEDER-FSE 2014-2020, fléché vers la situation particulière des EPCI villes moyennes abritant des quartiers prioritaires.

...

## **II – Pour la mise en œuvre opérationnelle des futurs contrats de ville**

### **En matière de renforcement de l'action publique**

- **Le Ministère délégué à la Ville s'engage**, sur la base de la nouvelle géographie prioritaire et l'identification des concentrations urbaines de populations à bas revenus, **à impliquer les maires dans la définition des périmètres définitifs des futurs quartiers**, dans le souci de leur cohérence urbaine.
- **Le Ministère délégué à la Ville s'engage à réfléchir avec les associations d'élus**, dont la Fédération des Villes Moyennes, **à la possibilité de mettre en place des mécanismes spécifiques d'accompagnement des quartiers et communes sortants de la politique de la ville**, placés en territoires de veille active. Ces territoires pourront continuer à bénéficier d'un contrat de ville et feront l'objet d'une observation et d'un suivi particulier, avec mobilisation du droit commun renforcée de la part de l'Etat.
- **Le Ministère délégué à la Ville s'engage à mobiliser l'ensemble des politiques de droit commun des ministères**, **à concentrer les crédits spécifiques de la politique de la ville**, **à flécher prioritairement les fonds structurels européens, FEDER et FSE**, **à renforcer la solidarité nationale et locale**, **à lancer de nouvelles opérations de renouvellement urbain**, sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- **Les maires des villes moyennes et les présidents d'établissement publics de coopération intercommunale ayant une ville moyenne centre s'engagent à renforcer leurs politiques de droit commun en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants.**
- **Les maires des villes moyennes et les présidents d'établissement publics de coopération intercommunale ayant une ville moyenne centre s'engagent à mettre en place le nouveau contrat de ville unique et global**, adossé à leur projet de territoire. Ils **organiseront le portage des contrats de ville par l'intercommunalité, en complémentarité et articulation étroite avec le maire** qui reste l'opérateur de proximité. Ce dernier sera associé à chaque étape à la co-construction des nouveaux contrats de villes avec l'EPCI et à leur mise en œuvre.
- **Les maires des villes moyennes et les présidents d'établissement publics de coopération intercommunale ayant une ville moyenne centre s'engagent à associer pleinement les habitants, les associations, les entreprises et les bailleurs** dans leur démarche conformément aux nouveaux objectifs prévus par la réforme.

### **En matière de formation et d'ingénierie**

- **Les villes moyennes et leurs EPCI bénéficieront**, lorsqu'ils connaissent des difficultés financières structurelles ou lorsqu'ils sont des territoires entrants de la nouvelle géographie prioritaire, **d'un accompagnement technique renforcé de la part de l'Etat.**
- **Le Ministère délégué à la Ville s'engage à renforcer et structurer autour des préfets des équipes interservices en charge de la politique de la ville**, afin d'être un interlocuteur clairement identifié par les collectivités locales et de s'assurer de la mobilisation renforcée des politiques nationales de droit commun dans les quartiers prioritaires.
- **Les villes moyennes et leurs EPCI s'engagent à mettre en place des équipes « projet » intercommunales et le cas échéant communales**, intégrées et dédiées à la mise en œuvre de la politique de la ville sur leur territoire.

- Le Ministère délégué à la Ville et les services déconcentrés de l'Etat s'organiseront pour sensibiliser les services des villes moyennes et de leurs EPCI aux problématiques de la nouvelle politique de la ville.

...

### **III – Pour répondre aux attentes particulières des villes moyennes**

De manière plus spécifique, le Ministère délégué à la Ville et la Fédération des Villes Moyennes s'engagent au travers de cette convention à approfondir leur réflexions sur des orientations répondant aux spécificités des villes moyennes et de leurs EPCI dans le domaine spécifique à la politique de la ville. Sans prétendre à l'exhaustivité des problématiques, cet accord vise à développer leur attention conjointe sur **le développement économique des quartiers populaires (A), l'adaptation du parc de logements (B), l'enseignement supérieur et la formation (C), le vieillissement et la paupérisation des populations (D) et la prévention de la délinquance (E).**

#### **Engagement conjoint**

Le Ministère délégué à la Ville et la Fédération des Villes Moyennes s'engagent à **mettre en place un travail collaboratif sur les problématiques spécifiques rencontrées par les quartiers prioritaires des villes moyennes**, dont les réflexions permettront d'alimenter les territoires en politique de la ville concernés, et de développer les bonnes pratiques, dans le cadre de la mise en œuvre de leur contrat de ville.

#### **A) Le développement économique dans les quartiers**

- *Le Ministère délégué à la Ville s'engage à :*
  - Évaluer les zones franches urbaines (ZFU) : une mission d'expertise a ainsi été confiée au conseil économique, social et environnemental.
  - Développer le commerce et l'artisanat dans les quartiers.
  - Mettre en place une stratégie spécifique de la banque publique d'investissement (BPI) pour la création et le développement des entreprises dans les quartiers.
  - Renouveler la convention 2008-2013 relative à la rénovation urbaine et au développement durable des quartiers "politique de la ville" entre l'État et la Caisse des dépôts.
- *Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le Ministère délégué à l'Economie sociale et solidaire et à la Consommation, le Ministère délégué à la Ville s'engage également à :*
  - Créer dans les quartiers un "choc coopératif" en développant significativement les formes coopératives d'activités et d'entreprises.
  - Soutenir la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics.
  - Renforcer le partenariat entre l'État et la Caisse des dépôts pour favoriser la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers.
- *Le maillage dense des villes moyennes conforte leur savoir-faire en termes de réseaux, d'innovation et de proximité. Plus de 60 % des Entreprises de taille intermédiaire (ETI) industriels et des activités productives sont inscrites au cœur des bassins d'emplois des villes moyennes. Les maires et présidents d'intercommunalités de villes moyennes s'engagent à :*
  - Valoriser sur leur territoire, et en particulier dans les quartiers populaires, les outils de développement économique (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises, halles technologiques) en partenariat avec

- les organisations professionnelles
- Encourager l'économie sociale et solidaire essentielle à la proximité et l'économie résidentielle durable vers les quartiers.

## **B/ Parc de logements et dynamisation des centres urbains**

- *Le Ministère délégué à la Ville s'engage à :*
  - Équilibrer la construction de logements locatifs sociaux et mieux répartir l'offre à bas loyers entre les territoires d'une même agglomération.
  - Mettre en œuvre des politiques d'attribution au sein du parc HLM prenant en compte les enjeux d'équilibre des territoires.
  - Renforcer la qualité de la gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires par l'adaptation à la nouvelle géographie prioritaire du dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour le patrimoine des organismes HLM situé en zone urbaine sensible.
  - Faire du désenclavement des quartiers de la politique de la ville un critère prioritaire de sélection des projets dans le cadre du troisième appel à projets transports collectifs en site propre (TCSP), en impliquant les autorités organisatrices des transports urbains dans les futurs contrats de ville.
  
- *Les maires et présidents d'intercommunalités de villes moyennes estiment que les attentes de la population en matière d'habitat sont considérables : logement de qualité, coût raisonnable, accession à la propriété, performance énergétique des bâtiments... S'appuyant sur les résultats d'une étude sur l'Habitat dans les villes moyennes, présentée lors des 6èmes Assises en juin 2013, les élus de villes moyennes estiment qu'il faut rendre attractif l'habitat dans le centre-ville, et en particuliers dans les quartiers en difficultés. Ils s'engagent à :*
  - Redensifier en misant sur le cœur des villes moyennes, dans le cadre de la poursuite d'une politique de rénovation urbaine ambitieuse.
  - Poursuivre la mutualisation des effectifs et des services logement / habitat de la ville centre et de l'EPCI.
  - Développer des observatoires de l'habitat à l'échelle intercommunale (des observatoires travaillant à des échelles larges et multi thématiques), qui s'intéressent notamment à l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## **C / Enseignement supérieur et la politique des quartiers**

- *Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère délégué à la Ville s'engage à :*
  - Faciliter l'accès aux études supérieures des bacheliers issus des quartiers en favorisant leur logement dans les résidences à caractère social : entre 1 500 et 2 000 places supplémentaires avec accompagnement pédagogique personnalisé.
  - Augmenter le taux de recrutement des bacheliers professionnels et technologiques issus des quartiers prioritaires dans les sections de techniciens supérieurs et les instituts universitaires de technologie.
  
- *Les villes moyennes françaises sont le siège de 264 sites d'enseignement supérieur. Elles accueillent 19,95% des étudiants en formation post-bac et 17,72% des étudiants relevant de l'université suivent leurs études en villes moyennes. L'enseignement supérieur dans les villes moyennes fait la part belle à l'ouverture sociale et le taux d'étudiants boursiers dans ces villes est largement supérieur à la moyenne nationale (jusqu'à 50% de boursiers dans de nombreux cas). Pour cette raison, les élus de villes moyennes et de leurs intercommunalités rappellent leur attachement à l'enseignement supérieur et considèrent que le développement des quartiers en difficulté passe par le maintien d'un enseignement supérieur dans les villes moyennes. Les maires et présidents d'intercommunalités de villes moyennes s'engagent à :*

- Soutenir l'habitat des jeunes et des étudiants, et en particulier ceux issus des quartiers prioritaires. À l'heure actuelle, 75 % des villes moyennes ont mis en place une offre de logements étudiants, le plus souvent sans l'intervention des CROUS, qui se concentrent sur les grands pôles universitaires.

#### **D / Vieillesse de la population**

- *Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, le Ministère délégué aux Personnes âgées et à l'Autonomie, le Ministère délégué à la Famille, le Ministère délégué aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion, le Ministère délégué à la Ville s'engage à :*
  - Soutenir des programmes de renforcement du lien social et de lutte contre l'isolement des personnes âgées dans les quartiers prioritaires.
  - Décliner dans les quartiers le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, notamment en direction des personnes âgées.
  - Renforcer l'articulation avec les départements sur cette problématique, dans le cadre notamment de la convention de partenariat en cours avec l'Assemblée des Départements de France (ADF), afin de définir des engagements concrets dans les futurs contrats de ville.
- Sur la dernière décennie, le vieillissement de la population a été plus important dans les territoires des villes moyennes. Ce constat impose des réponses spécifiques au vieillissement de la population. Convaincus que la « Silver Economie » organisée en filière constitue une source de développement économique et industriel porteuse de croissance et d'emplois au cours des prochaines années, *les maires et présidents d'intercommunalités de villes moyennes s'engagent à :*
  - Adapter les services publics (transports, logement, santé)
  - Développer les programmes de mixité intergénérationnelle.
  - Favoriser l'accessibilité des personnes âgées aux services de proximité, aux services publics et à toute forme d'aide à domicile pour les personnes âgées.
  - Accompagner le tissu associatif local en lien avec les personnes âgées.

#### **E / Prévention de la délinquance et sécurité**

Avec le ministère délégué à la ville, les maires et présidents d'intercommunalités de villes moyennes s'engagent à travailler étroitement avec les services de l'Etat sur les thèmes de la prévention de la délinquance et la sécurité dans les quartiers.

- *Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère délégué à la Ville s'engage à :*
  - Renforcer et adapter l'action des services de police et de gendarmerie dans les quartiers en coordonnant l'extension des Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville.
  - Privilégier l'affectation de policiers expérimentés dans les quartiers en améliorant le lien de confiance police-population.
  - Renforcer l'effort de prévention en mobilisant le fonds interministériel pour la prévention de la délinquance prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville.
  - Développer des actions de lutte contre les discriminations.
- Les maires de villes moyennes et les présidents veulent poursuivre leurs efforts en matière de sécurité. La plupart des villes moyennes est concernée par les politiques de prévention de la délinquance : 95 % d'entre elles ont une police municipale, mais ces dernières n'ont pas vocation à se substituer à la police nationale ou à la gendarmerie, qui restent responsables de l'ordre public, en premier ressort, et exclusivement compétentes en matière de police judiciaire. *Les maires des villes moyennes et le Ministère délégué à la ville*

*s'engagent* à explorer ensemble les pistes de travail d'amélioration concrètes en matière de prévention de la délinquance, en vue de développer les bonnes pratiques.



A Paris, le 25 septembre 2013.



**François LAMY**  
Ministre délégué chargé de la ville



**Christian PIERRET**  
Président de la Fédération des Villes Moyennes